

Jeunes en sortie de placement lors de la transition à la vie adulte et judiciarisation : le rôle du réseau de soutien

Youth Aging Out of Care During the Transition to Adulthood and Risk of Adult Criminal Conviction: The Role of Support Networks

Christophe Gauthier-Davies , Martin Goyette  et Tonio Esposito 

Volume 8, numéro 2, 2025

Les parcours juvéniles sous le prisme du processus pénal

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1117136ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1117136ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut national de la recherche scientifique (INRS)

ISSN

2371-3054 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gauthier-Davies, C., Goyette, M. & Esposito, T. (2025). Jeunes en sortie de placement lors de la transition à la vie adulte et judiciarisation : le rôle du réseau de soutien. *Revue Jeunes et Société*, 8(2), 70–97.
<https://doi.org/10.7202/1117136ar>

Résumé de l'article

Les jeunes en situation de sortie de placement lors de la transition à la vie adulte sont plus à risque d'être judiciarisés que les jeunes de la population générale du même âge. La sortie des milieux de placement se déploie dans un contexte de vulnérabilité sociale pouvant précipiter le passage des services en protection de la jeunesse vers le système de justice pénale pour adultes. En plus, certaines des caractéristiques liées à l'expérience de placement augmentent ces risques de judiciarisation. L'instabilité de placement et les milieux de placement de type centre d'hébergement contribuent au processus de judiciarisation pénale lors de la transition à la vie adulte. Compte tenu de la vulnérabilité dans laquelle s'effectue la sortie de placement, nous nous intéressons au rôle préventif des réseaux de soutien sur la judiciarisation des jeunes en sortie de placement au début de l'âge adulte. Plus précisément, nous examinons des effets d'interactions entre le réseau de soutien et les conditions de placement (milieu de placement et changements de milieu de vie) sur la judiciarisation au début de l'âge adulte. À ces fins, nous mobilisons les données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) du Québec. Nos analyses de régressions logistiques révèlent que les jeunes qui ont un réseau de soutien plus étendu sont moins à risque d'être judiciarisés au début de l'âge adulte. Nos résultats montrent également un effet de modération de l'étendue du réseau sur la judiciarisation au début de l'âge adulte en fonction de l'instabilité de placement. Cependant, on n'observe pas d'effet de modération en fonction du milieu de placement. Nos résultats suggèrent la mise en place de politiques qui prennent en considération les réseaux de soutien des jeunes en sortie de placement.

Tous droits réservés © Christophe Gauthier-Davies, Martin Goyette et Tonio Esposito, 2025

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Jeunes en sortie de placement lors de la transition à la vie adulte et judiciarisation : le rôle du réseau de soutien

Christophe Gauthier-Davies 

École nationale d'administration publique

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

christophe.gauthier-davies@enap.ca

Martin Goyette 

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec

martin.goyette@enap.ca

Tonio Esposito 

Université de Montréal

Chaire de recherche du Canada sur les services sociaux pour les enfants vulnérables

tonino.esposito@umontreal.ca

Résumé

Les jeunes en situation de sortie de placement lors de la transition à la vie adulte sont plus à risque d'être judiciarisés que les jeunes de la population générale du même âge. La sortie des milieux de placement se déploie dans un contexte de vulnérabilité sociale pouvant précipiter le passage des services en protection de la jeunesse vers le système de justice pénale pour adultes. En plus, certaines des caractéristiques liées à l'expérience de placement augmentent ces risques de judiciarisation. L'instabilité de placement et les milieux de placement de type centre d'hébergement contribuent au processus de judiciarisation pénale lors de la transition à la vie adulte. Compte tenu de la vulnérabilité dans laquelle s'effectue la sortie de placement, nous nous intéressons au rôle préventif des réseaux de soutien sur la judiciarisation des jeunes en sortie de placement au début de l'âge adulte. Plus précisément, nous examinons des effets d'interactions entre le réseau de soutien et les conditions de placement (milieu de placement et changements de milieu de vie) sur la judiciarisation au début de l'âge adulte. À ces fins, nous mobilisons les données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) du Québec. Nos analyses de régressions logistiques révèlent que les jeunes qui ont un réseau de soutien plus étendu sont moins à risque d'être judiciarisés au début de l'âge adulte. Nos résultats montrent

également un effet de modération de l'étendue du réseau sur la judiciarisation au début de l'âge adulte en fonction de l'instabilité de placement. Cependant, on n'observe pas d'effet de modération en fonction du milieu de placement. Nos résultats suggèrent la mise en place de politiques qui prennent en considération les réseaux de soutien des jeunes en sortie de placement.

Mots-clés : réseau de soutien, sortie de placement, transition à la vie adulte, judiciarisation, Québec

Youth Aging Out of Care During the Transition to Adulthood and Risk of Adult Criminal Conviction: The Role of Support Networks

Abstract

Young people who leave care during the transition to adulthood are at greater risk of adult criminal conviction than their peers in the general population. The context of social vulnerability that surrounds the aging-out process can channel young people from youth protection services to the adult criminal justice system. Additionally, certain aspects of foster and residential care, such as placement instability and time spent in group homes, increase the likelihood of facing criminal charges during the transition to adulthood. Given these vulnerabilities, our article focuses on the role played by support networks in avoiding criminal conviction in adult court or incarceration in an adult correctional facility. Using data from a longitudinal research study (the Étude sur le devenir des jeunes placés, or EDJeP), we examine interaction effects between support network size and conditions of care (placement instability and group home placements). The results of logistic regression analysis show that young people with more extensive support networks are at lower risk of adult criminal conviction. Our analysis also shows a moderating effect of network size on such involvement as a function of placement instability. However, we observed no moderating effect as a function of group home placement. Our findings point to the need for policies that address the role played by support networks in the lives of young people leaving care.

Keywords: support networks, leaving care, transition to adulthood, involvement with the criminal justice system, Quebec

Pour citer cet article : Gauthier-Davies, C., M. Goyette et T. Esposito (2025). Jeunes en sortie de placement lors de la transition à la vie adulte et judiciarisation : le rôle du réseau de soutien. *Revue Jeunes et Société*, 8 (2), 70-97. <https://rjs.inrs.ca/index.php/rjs/article/view/334/205>

1. Introduction¹

Les jeunes pris en charge par les systèmes de protection de la jeunesse sont plus à risque d'entrer en contact avec le système de justice pénale lors de la transition à la vie adulte. Les études américaines Midwest (Courtney, Dworky, Cusick, Havlicek, Perez et Keller, 2007; Courtney, Dworsky, Lee et Raap, 2010; Courtney, Dworsky, Brown, Cary, Love et Vorhies, 2011) et CalYOUTH (Courtney, Okpych, Charles, Mikell, Stevenson, Park *et al.*, 2016; Courtney, Okpych, Park, Harty, Feng, Torres-García et Sayed, 2018; Courtney, Okpych, Harty, Feng, Park, Powers *et al.*, 2020) permettent de constater que les jeunes en sortie de placement sont plus à risque d'être arrêtés, condamnés et mis en détention lors du début de l'âge adulte. Globalement, on distingue trois catégories de facteurs : les facteurs antécédents au placement, les facteurs liés aux expériences de placement et les facteurs contextuels liés à la sortie de placement (Carr et McAlister, 2016). Les facteurs antécédents au placement concernent les facteurs qui augmentent les risques de judiciarisation des jeunes placés, mais qui précèdent ou qui sont exogènes aux expériences de placement tels que les expériences d'abus ou de négligence, les troubles de comportements, le genre, etc. Cette catégorie de facteur a largement été documentée par la littérature (DeLisi et Vaughn, 2015; Yoon, Bender et Park., 2018; Farrington, Kazemian et Piquero, 2018; Basto-Pereira, et Farrington, 2022; Farrington, Piquero, Jennings et Jolliffe, 2023) et ne nous informe pas sur ce qui peut être précisément changé auprès des politiques destinés aux jeunes en situation de sortie de placements afin de prévenir leur judiciarisation. À ce propos, cette circulation d'une institution à une autre, c'est-à-dire, du système de protection de la jeunesse au système de justice pénale pour adultes paraît s'expliquer par certaines des conséquences de la mise en œuvre des politiques de placement. La transition à la vie adulte des jeunes placés – jusqu'à l'aube de l'âge de la majorité – se déroule dans une rupture de services, de changements abrupts et dans un contexte de blocages injustes des soutiens nécessaires à l'insertion sociale de la jeunesse (Mann-Feder et Goyette, 2019).

¹ Le premier auteur a bénéficié d'une bourse doctorale du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (programme Talent) pour cette étude. L'Étude sur le devenir des jeunes placés au Québec (EDJeP) a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (programme Chaires de recherche du Canada et programme Partenariat), par la Fondation canadienne pour l'innovation et par les fonds de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche du Québec – Société et culture). EDJeP (edjep.ca) a été développée par la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) à l'École nationale d'administration publique (ENAP), sous la direction de Martin Goyette avec une équipe de recherche initiale, un comité de jeunes ex-placés et des partenaires des services à la jeunesse qui ont assuré la direction de l'instrumentation et des analyses. En 2021, l'équipe de recherche était composée de 28 chercheurs et collaborateurs. L'expertise de Tonino Esposito a été centrale dans la conception de EDJeP, notamment grâce à son expertise sur l'analyse de ces données clinico-administratives. Nous souhaitons remercier les nombreux assistants de recherche qui ont contribué à cette étude ainsi que Marie-Noëlle Royer de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de Montréal pour le jumelage des banques de données régionales en protection de la jeunesse. Enfin, nous souhaitons remercier Alexandre Blanchet pour son soutien et ses précieux conseils pour les analyses statistiques du présent article ainsi que Martin Goyette pour l'accès au terrain de recherche.

En plus, on constate que diverses caractéristiques liées aux expériences de placement, notamment, les placements en milieu de groupe et l'instabilité de placement (Yoon, Bender et Park, 2018) constituent des facteurs qui augmentent les risques d'entrer en contact avec le système de justice pénale pour adultes.

Les chercheurs intéressés à prévenir la judiciarisation des jeunes en sortie de placement (Lee, Courtney et Hook, 2012; Lee, Courtney et Tajima, 2014, Park et Courtney, 2022) ont presque unanimement mobilisé le cadre théorique du « contrôle social » (Hirschi, 1969; Sampson et Laub, 1990; Laub et Sampson, 2003) lequel met en cause l'attachement aux institutions de la société. Nous exprimons néanmoins certaines inquiétudes relativement aux implications politiques et pratiques de cette approche auprès des jeunes en sortie de placement. À cet égard, les théories du contrôle social appellent généralement à l'implantation de politiques et de pratiques qui restreignent davantage les libertés (Cullen, 1994). Cependant, compte tenu de la grande vulnérabilité sociale et des manques de soutiens qui caractérisent la sortie de placement (Mann-Feder et Goyette, 2019), des politiques et des pratiques orientées vers la privation des libertés semblent peu appropriées. Dans l'objectif de prévenir la circulation des jeunes placés en transition à la vie adulte vers le système de justice pénale, nous proposons que la théorie criminologique du soutien social (Cullen, Wright et Chamlin, 1999) soit davantage appropriée. Notamment, cette approche semble plus adéquate afin de tenir compte des modifications des conditions d'entrées à l'âge adulte des dernières décennies (Longo, 2016) et de la vulnérabilité des jeunes en sortie de placement (Mann-Feder et Goyette, 2019). De façon générale, la théorie criminologique du soutien social affirme que la participation à des comportements illégaux est inversement liée au soutien social. En plus, Cullen (1994) propose que le soutien social atténue les effets de l'exposition aux conditions « criminogènes » (Cullen, 1994). L'objectif du présent article est donc d'examiner le rôle des réseaux de soutien lors de la sortie de placement sur la prévention de la judiciarisation au début de l'âge adulte. En plus, considérant que certaines des caractéristiques liées aux trajectoires de placement constituent des facteurs de risque à la judiciarisation lors de la sortie de placement (Yoon *et al.*, 2018), il résulte important d'examiner si les réseaux de soutien peuvent modérer l'effet de ces facteurs de risque. Plus précisément, nous examinerons les effets d'interaction entre le réseau de soutien et certaines conditions de placement criminogènes (milieu de placement et changements de milieux de vie) et la judiciarisation au début de l'âge adulte. Afin de parvenir à cet objectif, cet article mobilise les données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) du Québec. Les données autorapportées permettent d'examiner l'étendue du réseau de soutien des jeunes en sortie de placement à l'âge moyen de 19 ans ainsi que la judiciarisation à l'âge moyen de 21 ans. Les données administratives permettent de tenir compte du type de milieu de placement et du nombre de changements pour les effets d'interaction.

2. Sortie de placement et judiciarisation au début de l'âge adulte

La surjudiciarisation des jeunes en sortie de placement lors de la transition à la vie adulte a été observée sur une période prolongée, c'est-à-dire à l'âge de 19 ans (Courtney *et al.*, 2016), de 21 ans (Courtney *et al.*, 2007; Courtney *et al.*, 2018), de 23 et 24 ans (Courtney *et al.*, 2010; Courtney *et al.*, 2020) et de 26 ans (Courtney *et al.*, 2011). Les conditions liées aux expériences de placement ainsi que les contextes de la sortie de placement peuvent expliquer la judiciarisation au début de l'âge adulte. Parmi les conditions liées aux expériences de placement, on note l'instabilité de placement (ou les changements de milieux de vie) et les milieux de placement de type centre d'hébergement de groupes (Yoon *et al.*, 2018). Diverses conséquences liées à ces expériences de placement peuvent expliquer la surjudiciarisation des jeunes en sortie de placement.

L'instabilité de placement a le potentiel de fragiliser les liens et l'engagement aux diverses institutions sociales (Ryan et Testa, 2005) lesquels sont nécessaires afin d'amorcer le début de l'âge adulte. En plus, les changements de milieux de vie vécus nécessitent que les jeunes s'adaptent continuellement à de nouveaux environnements, tels que de nouveaux milieux d'habitation, de nouveaux quartiers, de nouveaux milieux scolaires et de nouveaux groupes de pairs (Lee, 2009). Il n'est donc pas étonnant que les jeunes qui vivent davantage de changements de placements soient plus à risque d'être éventuellement judiciarisés (Runyan et Gould, 1985; Ryan et Testa, 2005; Ryan, Marshall, Herz et Hernandez, 2008; DeGue et Widom, 2009; Lee, 2009; Ryan, Hong, Herz et Hernandez, 2010; Huang et Ryan, 2014; Malvaso, Delfabbro et Day, 2016).

Les milieux de groupe constituent des environnements stressants (Lee, 2009), restrictifs, contraignants et isolants (Dumollard, Lacroix, Leclair-Malette et Vargas Diaz, 2023). Certains travaux adoptant une approche plus clinique suggèrent que les jeunes en milieux de groupe ont une moins bonne santé mentale en comparaison aux jeunes en famille d'accueil, notamment en termes de comportements internalisés, externalisés et socioaffectifs (Xu et Bright, 2018). Les analyses de Winokur, Holtan et Batchelder (2014) suggèrent également que les jeunes en centre d'hébergement sont proportionnellement plus nombreux à avoir des troubles de santé mentale en comparaison aux jeunes en famille d'accueil. Puis, les jeunes en centre d'hébergement voient généralement moins les membres de leur famille, sont davantage coupés de leurs pairs et de modèles « prosociaux » (Ryan *et al.*, 2008). Cela dit, des études ont aussi montré que les jeunes qui étaient placés en centre d'hébergement de groupes étaient plus à risque d'être judiciarisés comparativement aux jeunes en famille d'accueil (DeGue et Widom, 2009; Lee, 2009; Malvaso *et al.*, 2016; Ryan *et al.*, 2010; Widom, 1991). Pris ensemble, les différentes conditions liées aux expériences de placement ont le potentiel de fragiliser la transition à la vie adulte des jeunes en situation de sortie de placement et ainsi d'augmenter les risques de judiciarisation. En plus, des travaux suggèrent que les contextes dans lesquels se déploie la sortie de placement lors de la transition à la vie adulte constituent des facteurs pouvant prévenir la judiciarisation de cette population. À ce propos, quelques travaux soulignent le rôle des occupations (Lee *et al.*, 2012; Lee

et al., 2014) sur la judiciarisation. Entre autres, ces travaux tendent à suggérer que les jeunes qui sont aux études (Lee *et al.*, 2012) sont moins à risque d'être judiciarisés lors du début de l'âge adulte. La compréhension des facteurs liée à la sortie de placement s'avère néanmoins très limitée d'un point de vue conceptuel et théorique.

3. Approches théoriques de la judiciarisation lors de la sortie de placement

Dans les sections qui suivent, nous décrivons les approches théoriques actuelles qui cherchent à expliquer la judiciarisation des jeunes en sortie de placement. Nous examinons ensuite l'approche du soutien social ainsi que la théorie criminologique du soutien social.

3.1 Les approches actuelles

Les travaux qui ont porté sur la compréhension des mécanismes explicatifs de la prévention de la judiciarisation lors de la sortie de placement au début de l'âge adulte (Lee *et al.*, 2012; Lee *et al.*, 2014, Park et Courtney, 2022) ont principalement mobilisé la théorie du contrôle social (Hirschi, 1969) et la théorie du contrôle social informel en fonction de l'âge (Sampson et Laub, 1993; Laub et Sampson, 2003). Le postulat central de ces approches théoriques est que la probabilité qu'un individu commette des délits augmente lorsque les liens d'un individu envers les institutions et les structures conventionnelles de la société sont affaiblis ou rompus (Hirschi, 1969; Laub et Sampson, 2003). Pour les jeunes en situation de sortie de placement lors du début de l'âge adulte, plusieurs chercheurs soulignent le rôle des liens sociaux (*social bonds*) et du contrôle social comme mécanismes responsables de la prévention de la judiciarisation (Lee *et al.*, 2012; Lee *et al.*, 2014; Park et Courtney, 2022). Ces auteurs soutiennent que le contrôle social émerge de différentes circonstances de sortie de placement telles que l'emploi, la fréquentation scolaire (Lee *et al.*, 2012; Lee *et al.*, 2014) et la continuité des services de placement (Lee *et al.*, 2014) qui permettent de prévenir la judiciarisation. Par exemple, Park et Courtney (2022) soutiennent qu'une constellation de sources institutionnelles de contrôle social peut atténuer les risques de l'incarcération lors de la sortie de placement. Au même titre, Lee *et al.* (2014) concluent que le prolongement du système de protection de l'enfance peut servir d'institution de contrôle social pendant la transition vers l'âge adulte et peut donc jouer un rôle important prévenir la judiciarisation. De leur côté, Lee *et al.* (2012) mentionnent que la fonction du contrôle social informel des institutions d'éducation et d'emploi semble avoir un effet sur les hommes afin de prévenir leur judiciarisation. Alors que certains des auteurs de cette approche théorique reconnaissent que le concept du contrôle social tend à être moins essentiel et que son langage devrait peut-être être reconsidéré (Laub et Sampson, 2003; Laub, Rowan et Sampson, 2019), les travaux sur la judiciarisation des jeunes en sortie de placement semblent en avoir fait un point focal (Lee *et al.*, 2012; Lee *et al.*, 2014, Park et Courtney, 2022). Il est fort probable que l'effet des liens sociaux sur la judiciarisation ne soit pas exclusivement expliqué par des mécanismes de contrôle social (Chouhy, Cullen et Lee, 2020). Certains théoriciens reconnaissent effectivement que l'effet des liens sociaux sur la criminalité et la judiciarisation s'activent probablement

par des mécanismes de soutien social (voir Chouhy et al., 2020; Sampson et Laub, 2016). Un regard principalement axé sur le contrôle social afin de prévenir la judiciarisation des jeunes en sortie de placement ne considère pas la globalité des contextes dans lesquels se déploie la sortie de placement. Les concepts théoriques de cette approche sont nombreux et ont évolué depuis leurs formulations originelles (Laub et Sampson, 2003; Laub *et al.*, 2019). Cela ne reconnaît pas les contextes de vulnérabilités sociales dans lesquelles se déploie la sortie de placement (Mann-Feder et Goyette, 2019) et tend à ignorer les processus relationnels et d'aide qui permettent de prévenir l'entrée en contact avec le système de justice pénale (Dufour, Brunelle, Couture-Dubé et Henry, 2023). Nous argumentons que la théorie criminologique du soutien social (Cullen, 1994) est plus adéquate comme cadre théorique afin de prévenir les contacts avec le système de justice pénale des jeunes en sortie de placement. Précisément, considérant que l'expérience de placement a un effet potentiellement délétère sur les réseaux de soutien des jeunes (Perry, 2006) et qu'ainsi la sortie de placement s'effectue dans un contexte de réseau de soutien vulnérabilisé, nous argumentons qu'une approche théorique du soutien social est essentielle pour éclairer cet enjeu.

3.2 Les approches du soutien social

La modification des conditions d'entrée à l'âge adulte, observée dans les dernières décennies, est associée au prolongement général de la jeunesse et à une désynchronisation des seuils de transition vers l'âge adulte (Bidart, 2006). Plus précisément, on observe dans la population générale que l'atteinte des responsabilités et des rôles sociaux d'adultes s'effectue plus tardivement et de façon plus sinueuse (Arnett, 2000; Galland, 2011; Hamel, Pugeault-Cicchelli, Galland et Cicchelli, 2010; Longo, 2016). Dorénavant, les jeunes quittent le milieu familial plus tardivement, se marient et forment une famille beaucoup plus tard, poursuivent les études plus longtemps et débutent leur carrière à un âge plus avancé (Arnett, 2000; Galland, 2011; Hamel *et al.*, 2010). Ainsi, l'insertion sociale des jeunes ne suit plus un modèle quasiment unifié et linéaire, mais laisse plutôt place à l'individualisation des parcours, composés de va-et-vient au travers diverses transitions (Gauthier, 2000). Cette période transitoire et désynchronisée est notamment possible par le soutien parental et familial au début de l'âge adulte. Alors que les jeunes de la population générale peuvent compter sur le soutien de leur famille lors de la transition à la vie adulte, les jeunes en sortie de placement sont souvent laissés à eux seuls lors de cette étape (Goyette, 2019). Les jeunes en sortie de placement n'ont généralement pas accès à autant de temps, de ressources et de soutien alors qu'ils sont abruptement projetés dans les responsabilités de l'âge adulte (Goyette, 2019).

L'étude pionnière sur les réseaux de soutien des jeunes en situation de sortie de placement de Goyette (2006) s'est intéressée au réseau de soutien de 31 jeunes hébergés en centre jeunesse au Québec âgés de 18 à 20 ans. Combinant différentes stratégies analytiques (calendrier biographique, analyses des réseaux sociaux et récits de vie), l'auteur suggère que les réseaux de soutien des jeunes ne permettent pas d'inscrire les jeunes dans une démarche d'autonomisation ni de soutenir une

construction de compétences transférables. Cependant, il note que les réseaux de soutien facilitent l'accès et le maintien à l'emploi. Dans une étude qualitative comportant des entrevues structurées auprès de 19 jeunes californiens en situation de sortie de placement, Hass, Allen et Amoah (2014) ont identifié le soutien social comme un élément pouvant agir à titre de période charnière facilitant l'atteinte et la complétion d'études postsecondaires. Hokanson, Goldenm Singer et Berzin (2020) ont quant à eux mené des entrevues semi-structurées auprès de 20 jeunes placés du Massachusetts ayant quitté ou qui s'apprêtaient à quitter leur milieu de placement lors de la transition à la vie adulte. L'analyse thématique des chercheurs a révélé que les jeunes avaient tendance à s'isoler socialement et étaient parfois réticents à mobiliser le soutien et les ressources de leur réseau. Dans une étude menée auprès de 97 jeunes en situation de sortie de placement (Jones, 2013), des analyses de corrélations ont montré une association positive entre, d'une part, le nombre de personnes avec qui les jeunes se sentent proches, les contacts avec les parents de familles d'accueil et, d'autre part, la « résilience », laquelle est définie comme une constellation d'indicateurs liés à l'emploi, à la situation résidentielle, au mariage, à l'abus de substance, etc. En somme, ces travaux tendent à suggérer que les réseaux sociaux des jeunes en sortie de placement sont fragilisés, notamment en termes de capital social et de soutien social, mais qu'un accès à un réseau social plus soutenant permet une meilleure transition à la vie adulte. Cependant, à notre connaissance, aucune étude n'a examiné le rôle des réseaux de soutien sur la judiciarisation au début de l'âge adulte des jeunes en sortie de placement. La théorie criminologique du soutien social est particulièrement intéressante afin d'examiner cette relation.

3.3 Théorie criminologique du soutien social

La thèse centrale de la théorie criminologique du soutien social est que la participation à des comportements illégaux est inversement liée au soutien social (Cullen *et al.*, 1999; Cullen, 1994). Le soutien social est défini comme étant le « soutien instrumental ou exprimé, qu'il soit perçu ou factuel, fourni par la communauté, les relations intimes et les réseaux sociaux » (Cullen *et al.*, 1999; Chouhy, 2019). Cette théorie a pour fondement que les relations soutenant sont primordiales au développement humain positif. Le besoin de recevoir et de donner du soutien est une potentialité humaine essentielle. Lorsque ce potentiel est actualisé, c'est-à-dire lorsque les individus se développent et s'entremêlent dans des relations de soutien, les risques de comportements délictuels sont réduits. De façon générale, cette théorie postule que les individus qui sont confrontés à des situations difficiles sont moins à risque de commettre des délits lorsqu'ils reçoivent de l'aide d'autrui. La théorie criminologique du soutien social se distingue des autres approches criminologiques, lesquelles insistent sur les facteurs qui incitent les individus à commettre des délits et les conditions qui favorisent les opportunités criminelles (Cullen, 1994). À la différence, la théorie du soutien social propose que les structures sociales puissent créer des conditions positives afin d'améliorer la vie des individus de façon qu'ils soient moins enclins à commettre des délits.

Certaines des propositions explicatives de la théorie du contrôle social de Cullen (1994) sont particulièrement importantes pour le cas des jeunes en situation de sortie de placement lors de la transition à la vie adulte et méritent ainsi d'être examinées. Premièrement, Cullen (1994) propose que plus il y ait de soutien social dans le réseau social d'une personne, moins il y ait probabilité que cet individu commette des crimes. Des travaux empiriques suggèrent effectivement que la présence de relations soutenante peut prévenir la judiciarisation (Kort-Butler, 2010; Duwe et Clark, 2011; Marí, Albani, Ibàñez et Cid, 2021; Nolet, Charette et Mignon, 2022). Cela est substantiel considérant que certains travaux ont mis en lumière la fragilité des réseaux de soutien des jeunes en sortie de placement, mais qu'un accès des réseaux sociaux davantage soutenant sont associés à une meilleure insertion sociale. En ce sens, il paraît pertinent d'examiner si l'étendue du réseau de soutien permet de prévenir la judiciarisation des jeunes en sortie de placement. Deuxièmement, Cullen (1994) propose que le soutien social atténue les effets de l'exposition aux conditions criminogènes. D'ailleurs, des travaux montrent que le soutien social permet de modérer l'effet de certains facteurs de risque sur la criminalité tels que les inégalités sociales (Pratt et Godsey, 2003), les quartiers défavorisés (Wright, 2015), les pairs délinquants (Simons, Simons, Burt, Brody et Cutrona, 2005), l'hétérogénéité ethnoculturelle (Alzheimer, 2008), le faible contrôle de soi (Higgins et Boyd, 2008) et l'hostilité (Wojciechowski, 2023). L'effet modérateur du soutien social est important pour les jeunes en sortie de placement considérant que de nombreux travaux soulignent les effets criminogènes des expériences de placements en protection de la jeunesse, notamment de l'instabilité de placement et des placements en centre d'hébergement (Yoon *et al.*, 2018). Il appert donc qu'il est important d'examiner si les réseaux de soutien peuvent atténuer les effets de l'exposition aux conditions de placements qui prédisposent les jeunes en sortie de placement à entrer en contact avec la justice pénale lors du début de l'âge adulte.

4. La présente étude

Compte tenu de la surreprésentation des jeunes en sortie de placement dans les systèmes de justice pénale au début de l'âge adulte, la présente étude mobilise le cadre théorique du soutien social de Cullen (1994) afin d'éclairer les processus permettant de prévenir cet enjeu. Le premier objectif de cette étude consiste à examiner si l'étendue du réseau de soutien des jeunes en situation de sortie de placement permet de diminuer les probabilités d'être judiciarisés au début de l'âge adulte. Le second objectif consiste à examiner des effets d'interaction entre l'étendue du réseau de soutien et deux caractéristiques liées aux trajectoires de placement qui sont reconnues pour accroître l'entrée en contact avec le système de justice pénale. D'abord, nous examinerons les effets d'interaction entre l'étendue du réseau de soutien et la proportion de temps passé en milieu de groupe. Ensuite, nous examinerons les effets d'interaction entre l'étendue du réseau de soutien et le nombre de changements de milieux de vie.

4.1 Données²

Cette étude s'appuie sur les données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés qui vise à améliorer les connaissances sur la préparation et la période suivant le placement des jeunes en transition vers la vie adulte au Québec. Cette vaste étude comprend diverses données administratives ainsi que trois vagues de questionnaires. Aux fins de la présente étude, nous utiliserons les données administratives provenant des services en protection de la jeunesse et les données des questionnaires des vagues deux et trois (voir figure 1).

Afin de recruter les participants, l'équipe de recherche a obtenu une liste de 2573 jeunes sous condition d'être âgés de 16 ans et plus, placés en milieu substitut et ayant cumulé au moins un an de placement au cours de leur vie. Cette liste a été extraite dans les 16 CISSS/CIUSSS du Québec afin de construire une base de données représentative des jeunes qui étaient sur le point de quitter leur milieu de placement lors de l'atteinte de l'âge de la majorité au Québec.³ L'extraction de cette liste s'est déroulée entre mars et novembre 2017. À partir de cette liste initiale, l'équipe de recherche a été en mesure d'obtenir les coordonnées de 1687 d'entre eux afin de les inviter à participer à une première vague de questionnaires.

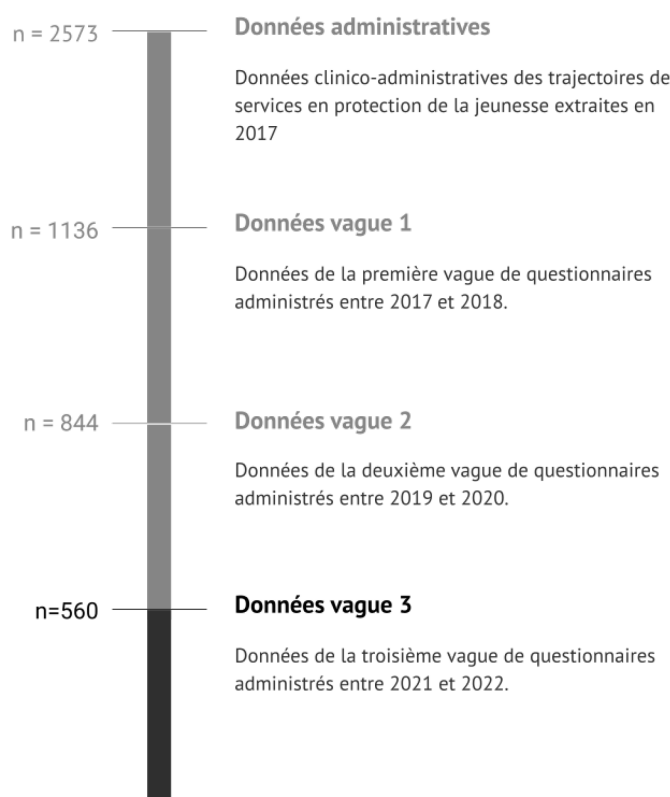
Lors de la première vague de questionnaires menés entre 2017 et 2018, 1 136 jeunes ont participé alors qu'ils étaient toujours placés et âgés en moyenne de 17 ans ($\bar{E}-T = 0,67$). La très grande majorité de ces entretiens (97 %) a été réalisée en face à face, dans des lieux selon la préférence des participants, alors qu'une petite proportion (3 %) a dû être effectuée par téléphone afin d'accommoder les participants. À la seconde vague de questionnaires menés entre 2019 et 2020, l'équipe de recherche a rencontré 844 jeunes alors que 91 % d'entre eux étaient sortis de placement et âgés en moyenne de 19 ans ($\bar{E}-T = 0,69$). À cette vague, 95 % de ces entretiens ont été menés en face à face alors que 5 % ont été réalisés par téléphone ou visioconférence. Lors de la troisième vague de questionnaires menés entre 2021 et 2022, 560 jeunes ont participé alors qu'ils étaient tous sortis de placement et âgés en moyenne de 21 ans ($\bar{E}-T = 0,68$). Les entretiens ont duré entre une heure et une heure et demie. La passation de tous les questionnaires de la troisième vague s'est effectuée par téléphone ou vidéoconférence compte tenu du contexte pandémique. Les questionnaires ont été administrés à trois reprises de façon

² La présente étude a reçu un certificat éthique émis en juillet 2016; Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (MP-CJMIU-16-02). Chacun des 16 établissements de santé et de services sociaux responsables de la protection de la jeunesse au Québec a autorisé la collecte de données dans son établissement et l'accès aux dossiers médicaux (trajectoires de services). Les formulaires de consentement à la recherche signés par les jeunes interrogés lors des vagues d'entretiens ont autorisé l'équipe de recherche à accéder aux données administratives et à les croiser avec les données du questionnaire.

³ Au Québec, la compétence de la prise en charge de la protection de l'enfance pour les jeunes dont le développement ou la sécurité est compromis (ou potentiellement compromis) relève des services du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) regroupés au sein des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ou des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

à rencontrer les jeunes avant leur sortie de placement (vague 1) et de les voir subséquemment après leur sortie de placement (vague 2 et vague 3).

Figure 1. Données quantitatives de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP)



Note : l'échantillon mobilisé dans le cadre de la présente étude est composé des jeunes ayant participé à la vague 3 (n = 560).

4.2 Variables

La judiciarisation est un indicateur dichotomique mesuré en vague 3 qui distingue les jeunes ayant rapporté avoir été condamnés pour une infraction criminelle et/ou mis en détention pour adultes. Les jeunes ont eu l'occasion de répondre par oui ou non aux deux questions suivantes : « As-tu déjà été reconnu(e) coupable d'une infraction au Code criminel par un tribunal pour adultes? » et « Depuis tes 18 ans, as-tu déjà été mis en détention dans une prison pour adultes? ». Quatorze pour cent des jeunes ont rapporté avoir été condamnés par un tribunal pour adultes, tandis que 10 % ont rapporté avoir été mis en détention pour adultes depuis l'âge de 18 ans. Étant donné la faible proportion de jeunes ayant répondu « oui » à ces questions, nous avons créé une variable dichotomique pour distinguer les jeunes ayant répondu oui à l'une ou l'autre de ces deux questions (1 = judiciarisation, 0 = absence de judiciarisation) afin qu'elles soient davantage appropriées pour les analyses de régressions logistiques (Pedhazur, 1997). Ainsi, 17 % des jeunes ont rapporté avoir été judiciarisés en vague 3. L'étendue du réseau de soutien a été obtenue à l'aide des questionnaires en vague 2.

Lors de la complétion des questionnaires, nous avons demandé aux jeunes « Quelles sont les personnes qui te sont proches ET sur qui tu peux compter? » jusqu'à l'identification de cinq personnes. L'étendue du réseau social est donc une variable continue variant de 0 à 5. En analyse des réseaux, l'étendue du réseau correspond au nombre d'individus identifier au sein du réseau et constitue l'un des indices les plus généraux afin de mesurer un réseau social (McCarty, Lubbers, Vacca et Molina., 2019). La taille du réseau de soutien a été utilisée dans plusieurs études comme prédicteur pour examiner son impact sur différents indicateurs des parcours de vie (Loprinzi et Ford, 2018; Lynch Milder, Bazier, Ward, Rand et Hirsh, 2023; Dumollard, Gauthier-Davies, Goyette et Blanchet, 2023). En moyenne, les gens ont rapporté avoir 3,16 personnes à leur réseau de soutien avec un écart-type de 1,44.

L'identité de genre comprend trois indicateurs : 1) femmes cisgenres, 2) hommes cisgenres et 3) personnes transgenres. Ces indicateurs ont été codifiés en fonction des données administratives et des réponses aux questionnaires en vague 2. Les données administratives révèlent le sexe des jeunes à la naissance, tandis que les questionnaires permettent de rendre compte du genre rapporté à chaque vague selon quatre modalités : femme, homme, non-binaire et autres. Les femmes cisgenres (41,0 %) et les hommes cisgenres (55,0 %) sont les jeunes pour lesquels le sexe à la naissance correspond au genre autorapporté, tandis que les personnes transgenres (3,8 %) sont celles pour lesquelles ces variables diffèrent. Il s'agit de la même classification que celle utilisée dans l'étude de Pullen Sansfaçon, Blanchet, Poulin Ladouceur, Picard et Goyette (2023) qui traite spécifiquement de la question de l'identité de genre des jeunes en sortie de placement.

Le nombre de changements de milieux de vie a été obtenu à partir des données administratives en additionnant le nombre de placements de plus de 72 heures avec le nombre de tentatives de réunifications familiales au cours des trajectoires de placement auquel nous avons retiré le placement initial. Le nombre moyen pondéré de changements de milieux de vie est de 6,37 dans l'échantillon en vague 3. Le temps passé en milieu de groupe correspond à la proportion de la durée totale de placement passée dans les milieux autre qu'en famille d'accueil, tel qu'enregistré dans les données administratives. En moyenne, les jeunes ont passé 41,0 % de leur temps dans des milieux de groupe (É-T = 44,0 %). La judiciarisation juvénile est une variable dichotomique correspondant aux jeunes ayant été suivis en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (34 %).

Tableau 1. Variables descriptives de l'échantillon en vague 3

Variables	n = 560
Judiciarisation (v3)	87 (17 %)
Étendue du réseau de soutien (v2)	3.16 (1.44)
Cisgenre	
Femme cis	304 (41 %)
Homme cis	235 (55 %)
Transgenre	21 (3.8 %)
Nombre de changements de milieux de vie	6.37 (6.04)
Proportion de temps passé en milieu de groupe (%)	59 (44)
Judiciarisation juvénile (LSJPA)	164 (34 %)

Fréquences non pondérées et pourcentages pondérés;
Moyenne et écart-type pondérés.

Les variables et les analyses présentées dans le présent article ont été calculées à l'aide de poids de pondération afin que les estimations produites à partir de ces données soient représentatives de la population de jeunes initialement extraite des données administratives, lesquelles correspondent aux critères pour participer à l'étude sur le devenir des jeunes placés (population cible). Les poids de pondération ont été créés en sélectionnant différentes variables créant une distorsion entre l'échantillon cible (2573 jeunes pour lesquels nous avons les données administratives) et la troisième vague de questionnaire⁴.

4.3 Analyses

Afin d'examiner le rôle de l'étendue du réseau de soutien lors de la sortie de placement sur la judiciarisation au début de l'âge adulte, des analyses de régressions logistiques (maximum de vraisemblance) avec des tests de significativités et des intervalles de confiances (Wald) sont menées. L'étendue du réseau de soutien mesurée en vague 2 correspond au prédicteur, alors que la judiciarisation au début de l'âge adulte mesurée en vague 3 correspond à la variable dépendante. Les modèles incluent également d'autres covariables importantes afin d'estimer les coefficients. Les analyses ont d'abord été effectuées en incluant uniquement les variables indépendantes, puis les covariables ont été ajoutées. Puis, nous avons utilisé les analyses d'interactions afin d'examiner les effets d'interaction entre l'étendue du réseau de soutien et le nombre de changements de placement et le type de milieu de placement. Encore une fois, les analyses ont d'abord

⁴ Le sexe, la participation au programme qualification des jeunes (PQJ), le dernier milieu de placement et la région de l'établissement d'accueil ont été utilisés pour produire les poids de pondération pour la troisième vague d'analyse. Précisément, nous avons créé pour ces quatre variables sélectionnées quatre indices qui représentent respectivement la proportion connue du paramètre dans la population globale (NXi) ainsi que la proportion de ce même paramètre dans la vague 3 (nXi3). Ensuite, l'estimation des poids est faite en divisant NXi par nXi3 pour la vague 3. Enfin, nous avons combiné les quatre pondérations partielles en les multipliant pour créer un indice de pondération.

été effectuées en incluant seulement les variables indépendantes, puis les covariables ont été ajoutées.

À cet effet, nous avons utilisé la logique des graphiques acycliques dirigés pour choisir les variables de conditionnement (Shrier et Platt, 2008; McElreath, 2020). Cette technique permet d'inclure les variables de confusion importantes, tout en évitant d'inclure des variables collusoires dans les modèles de régression. Cela limite ainsi les biais de confusion et de collusion.⁵ Ainsi, les variables de conditionnement choisies sont celles qui sont susceptibles d'expliquer l'étendue du réseau de soutien ainsi que la judiciarisation des jeunes en sortie de placement, mais qui n'interviennent pas dans cette relation (McElreath, 2020). Les variables sélectionnées sont le sexe assigné à la naissance, la judiciarisation juvénile (LSJPA), le nombre de changements de milieux de vie et la proportion de temps placé en dehors des familles d'accueil. Le sexe assigné à la naissance capture des différences importantes, notamment en ce qui concerne des jeunes lors de leur sortie de placement (Courtney *et al.*, 2007). Le nombre de changements de placement est également associé à des différences concernant le réseau de soutien (Perry, 2006) et la judiciarisation des jeunes lors de leur sortie de placement (Yoon *et al.*, 2018). Le milieu de placement est aussi associé à la judiciarisation (Yoon *et al.*, 2018) et aux difficultés sociales lors de la sortie de placement (Hook et Courtney, 2011). La présence de troubles de comportement est associée à la judiciarisation (Vaughn, Howard et DeLisi, 2008, Le Blanc, 2021). Enfin, la judiciarisation juvénile est fréquemment associée à la judiciarisation à l'âge adulte (Loeber et Farrington, 2012). Puisque l'intérêt porte sur l'effet de l'étendue du réseau social sur la judiciarisation ainsi que ses interactions avec les changements de milieux de vie et les milieux de placement, nous discuterons de ces coefficients uniquement. Précisons que l'examen des facteurs d'inflation de la variance (VIF) a été mené afin de détecter des problèmes de multicollinéarité. Le facteur le plus élevé est de 1,3, suggérant ainsi qu'il n'y a pas de problèmes de multicollinéarité.

Enfin, nous utiliserons la modélisation des probabilités prédites afin de faciliter l'interprétation des résultats. Cette méthode exige de fixer les valeurs des covariables afin de calculer les probabilités prédites de la variable dépendante pour l'ensemble des valeurs du prédicteur d'intérêt (King, Tomz et Wittenberg, 2000; Gelman et Hill, 2007). Les probabilités calculées peuvent ensuite être représentées graphiquement en traçant les probabilités calculées sur l'axe Y par rapport aux valeurs du prédicteur d'intérêt sur l'axe X. Cette méthode est particulièrement intéressante lorsque les modèles incluent des termes d'interactions pour lesquels les tableaux de régressions sont peu intuitifs (Hayes, 2022).

⁵ Un biais de collusion correspond à une distorsion qui modifie une association entre une variable indépendante et une variable dépendante lorsqu'on inclut un effet commun de ces deux variables ou d'un post-traitement dans les modèles (voir Lee, Aronson et Nunan, 2019). Un biais de confusion correspond à une distorsion qui modifie une association entre une variable indépendante et une variable dépendante lorsqu'un facteur est indépendamment associé à ces deux variables et qu'il n'est pas inclus dans les modèles (voir Aronson, Bankhead et Nunan, 2018).

5. Résultats

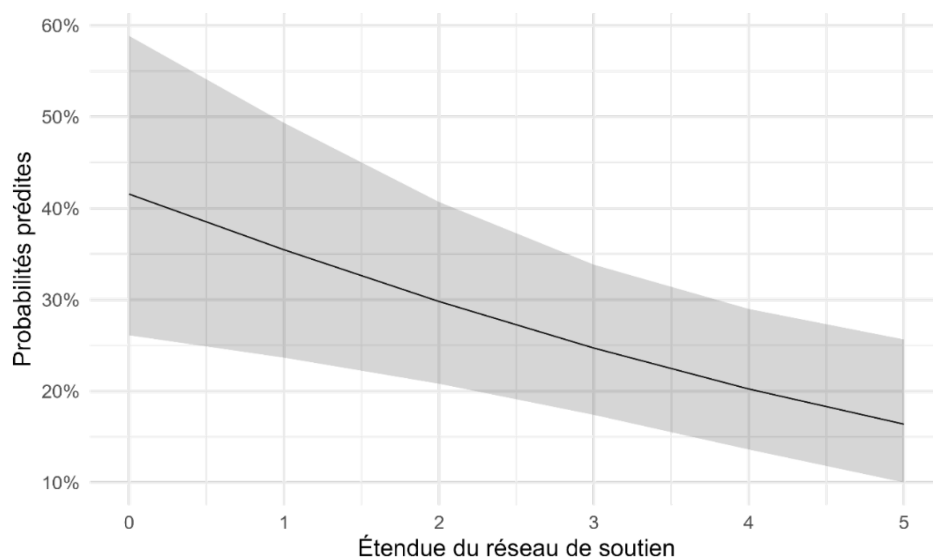
Le tableau 2 porte sur la relation entre l'étendue du réseau de soutien à la vague 2 et la judiciarisation au début de l'âge adulte rapportée en vague 3. Le modèle de régression logistique (modèle 1) affiche une relation négative et statistiquement significative entre l'étendue du réseau de soutien à la vague 2 et la judiciarisation au début de l'âge adulte rapportée en vague 3 (R.C. = 0,79; $p < 0,01$). Pour chaque membre supplémentaire ajouté au réseau de soutien, les jeunes sont 1,3 fois moins susceptibles d'être judiciarisés à la vague 3 (1/0,79). Ces résultats montrent que plus le réseau de soutien des jeunes en sortie de placement est étendu, moins ils sont à risque d'être judiciarisés. En revanche, plus le réseau de soutien de ces jeunes est réduit, plus ils sont à risque d'être judiciarisés lors de leur sortie de placement.

Tableau 2. Modèles de régressions logistiques de la judiciarisation au début de l'âge adulte en vague 3 selon l'étendue du réseau de soutien (vague 2)

Modèle 1			
Prédicteurs	R.C. ¹	I.C. 95% ¹	Valeur-p
(Intercept)	0.00	0.00, 0.03	0.006
Cis genre			
Femme cis	—	—	
Homme cis	2.21	1.22, 4.17	0.011
Transgenre	2.19	0.28, 10.6	0.4
Nombre de changements de milieux de vie	1.05	1.01, 1.10	0.013
% de temps passé en milieu de groupe	0.25	0.13, 0.48	<0.001
Judiciarisation juvénile (LSJPA)	2.62	1.48, 4.69	0.001
Étendue du réseau de soutien (v2)	0.77	0.64, 0.93	0.006

¹ R.C. = Rapport de cotes, I.C. = Intervalles de confiances

Afin de faciliter l'interprétation de ces résultats, nous utiliserons la modélisation graphique des probabilités prédites de la judiciarisation au début de l'âge adulte en vague 3 selon l'étendue du réseau de soutien en vague 2 (figure 2). Les probabilités sont calculées à partir du modèle 1 pour un jeune homme avec des antécédents judiciaires juvéniles (LSJPA), tandis que les autres variables sont maintenues à leur moyenne. On constate que les probabilités prédites d'être judiciarisé en vague 3 diminuent en fonction de l'étendue du réseau de soutien rapporté à la vague 2. Par exemple, les probabilités prédites d'avoir rapporté être judiciarisé à la vague 3 sont de 41 % pour les jeunes n'ayant aucun membre dans leur réseau de soutien à la vague 2. Cependant, ces probabilités sont de 16 % pour les jeunes qui ont 5 membres dans leur réseau de soutien à la vague 2. Il s'agit donc d'un écart de 18 points de pourcentage.

Figure 2. Probabilités prédites de la judiciarisation rapportée en vague 3 selon l'étendue du réseau de soutien en vague 2

Le tableau 3 porte sur les effets d'interaction. Le modèle 2 examine la relation entre la judiciarisation rapportée en vague 3 et l'étendue du réseau de soutien rapporté à la vague 2 en fonction de la proportion de temps placé dans des milieux de groupe. On n'observe pas de relation statistiquement significative entre le terme d'interaction et la judiciarisation rapportée à la vague 3. Le modèle 3 examine la relation entre la judiciarisation à la vague 3 et l'étendue du réseau de soutien rapporté à la vague 2 en fonction du nombre de changements de milieux de vie vécus par les jeunes. Les résultats affichent une relation positive et statistiquement significative ($R.C. = 0,97$; $p < 0,05$) entre le terme d'interaction et la judiciarisation rapportée à la vague 3.

Tableau 3. Modèles de régressions logistiques de la judiciarisation en vague 3 selon l'étendue du réseau de soutien (vague 2) en fonction du nombre de changements de milieux de placement et de la proportion de temps passé en milieu de groupe

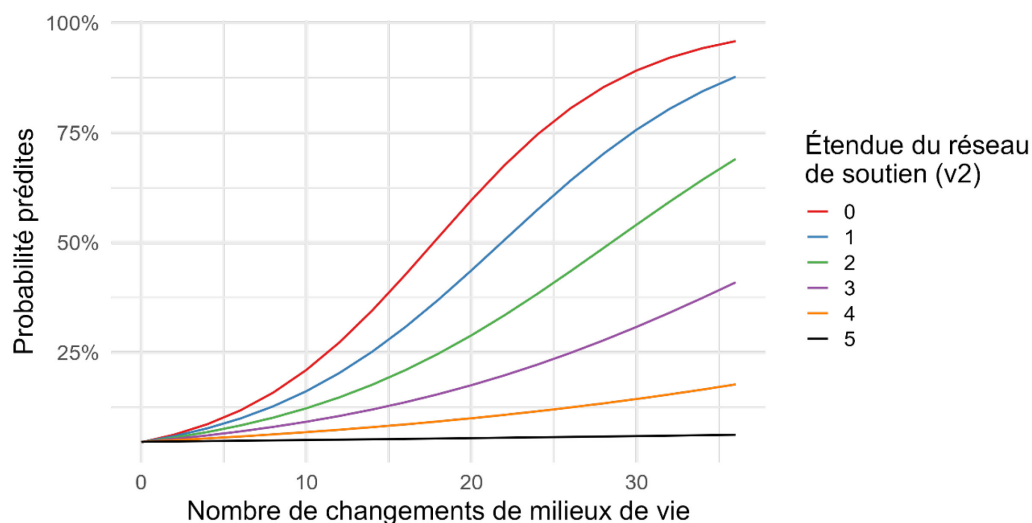
Prédicteurs	Modèle 2			Modèle 3		
	R.C. ¹	I.C. 95%. ¹	Valeur- p	R.C. ¹	I.C. 95%. ¹	Valeur- p
(Intercept)	0.00	0.00, 0.05	0.008	0.00	0.00, 0.01	0.003
Cis genre						
Femme cis	—	—		—	—	
Homme cis	2.25	1.24, 4.25	0.010	2.34	1.28, 4.44	0.007
Transgenre	2.30	0.30, 11.2	0.3	2.47	0.31, 12.3	0.3

Prédicteurs	Modèle 2			Modèle 3		
	R.C. ¹	I.C. 95%. ¹	Valeur- p	R.C. ¹	I.C. 95%. ¹	Valeur- p
Judiciarisation juvénile (LSJPA)	2.66	1.50, 4.76	<0.001	2.64	1.49, 4.73	<0.001
Nombre de changements de milieux de vie	1.05	1.01, 1.10	0.013	1.18	1.05, 1.34	0.007
% de temps passé en milieu de groupe	0.10	0.02, 0.42	0.002	0.26	0.13, 0.50	<0.001
Étendue du réseau de soutien (v2)	0.69	0.53, 0.88	0.003	1.02	0.74, 1.41	>0.9
% de temps en milieu de groupe * étendue du réseau de soutien (v2)	1.39	0.88, 2.19	0.2			
Nombre de changements de milieux de vie * étendue du réseau de soutien (v2)				0.97	0.93, 1.00	0.044

¹OR = Odds Ratio, CI = Confidence Interval

Afin de faciliter l'interprétation des résultats de cet effet d'interaction, nous utiliserons la modélisation graphique des probabilités prédites calculées en fonction du modèle 3 (figure 3). Encore une fois, les probabilités prédites sont calculées pour un jeune ayant des antécédents judiciaires juvéniles (LSJPA), tandis que les autres variables sont maintenues à leur moyenne. On observe que la relation entre l'étendue du réseau de soutien rapporté à la vague 2 et la judiciarisation en vague 3 varie en fonction du nombre de changements de milieux de vie enregistrés au dossier des jeunes. Précisément, la force de la pente entre le nombre de changements dans la situation de placements augmente positivement à mesure que l'étendue du réseau de soutien diminue. Par exemple, on observe que pour les jeunes n'ayant aucun membre dans leur réseau de soutien (0), la pente entre le nombre de changements dans la situation de placements et les probabilités prédites de judiciarisation en vague 3 est particulièrement forte. En revanche, pour les jeunes ayant un réseau de soutien composé de cinq individus (la valeur maximale), on observe une pente pratiquement nulle de faible intensité. Autrement dit, pour les jeunes ayant un réseau de soutien composé de cinq individus, les probabilités prédites d'être judiciarisés à la vague 3 n'augmentent pas en fonction du nombre de changements de milieux de vie. De manière similaire, pour les jeunes ayant un réseau de soutien composé de quatre individus, on observe une pente positive de très faible intensité entre le nombre de changements de milieux de vie et les probabilités prédites de judiciarisation en vague 3.

Figure 3. Probabilités prédites de la judiciarisation en vague 3 en fonction de l'étendue du réseau de soutien en vague 2 selon le nombre de changements de milieux de vie



6. Discussion

Les enjeux de judiciarisation que connaissent les jeunes en sortie de placement lors de la transition à la vie adulte sont bien connus (Courtney *et al.*, 2011, Courtney *et al.*, 2020). Nos résultats apportent une meilleure compréhension des processus qui permettent de prévenir l'entrée en contact avec le système de justice pénale pour adultes lors de la sortie de placement au début de l'âge adulte. D'une part, nos analyses révèlent que les jeunes qui bénéficient d'un réseau de soutien plus étendu sont moins à risque d'être judiciarisés lors de la sortie de placement durant la transition à la vie adulte. Il est possible que les relations soutenant favorisent un développement positif et permettent d'activer les potentialités de ces jeunes de façon à rendre la criminalité moins attrayante (Cullen *et al.*, 1999) diminuant ainsi leur risque de judiciarisation. Il est également possible que le soutien social crée des conditions positives afin d'améliorer la vie des individus de façon qu'ils soient susceptibles de commettre des comportements pouvant être judiciarisés. Les théories du soutien social proposent justement que son effet puisse être indirect (Cullen, 1994; Chouhy, 2019). Il est possible que les réseaux de soutien favorisent la poursuite des études, l'insertion professionnelle (Sampson et Laub, 1990), le développement identitaire positif (Maruna, 2001) réduisant ainsi leur risque de judiciarisation.

D'autre part, nos analyses montrent un effet d'interaction entre le nombre de changements de milieux de vie et l'étendue du réseau de soutien et la judiciarisation au début de l'âge adulte. Précisément, on constate que pour les jeunes ayant un réseau de soutien plus étendu, les probabilités prédites d'être judiciarisés n'augmentent pas en fonction du nombre de changements de milieux de vie. Si les conditions de placement peuvent constituer des facteurs de risque à la judiciarisation (Yoon *et al.*, 2018), il apparaît que les réseaux de soutien peuvent atténuer les effets criminogènes des expériences

de placement. Il est probable que les réseaux contribuent en tant que réservoir de ressources nécessaires (Goyette, 2006, 2019) aux jeunes en sortie de placement afin de surmonter l'adversité vécue par les situations d'instabilité de placement. Nos résultats indiquent que les jeunes en sortie de placement ayant vécu des expériences passées difficiles sont moins à risque d'être judiciarisés lorsqu'ils reçoivent de l'aide d'autrui. Nos résultats ne montrent pas d'effet modérateur des réseaux de soutien entre la proportion de temps placé en milieu de groupe et la judiciarisation. Il est possible que les effets du placement en milieu de groupe soient si importants que les réseaux de soutien n'arrivent pas à diminuer leurs effets criminogènes. Il est également possible que notre mesure des réseaux de soutien ne soit pas suffisamment précise pour capter des effets modérateurs.

Pris ensemble, ces résultats sont importants afin de resituer les implications théoriques et pratiques de la prévention des contacts avec le système de justice pénale pour adultes des jeunes en sortie de placement. Pour le moment, les travaux intéressés à apporter des explications théoriques afin de prévenir la judiciarisation des jeunes en sortie de placement se sont principalement placés sous les approches du contrôle social. Ainsi, plusieurs chercheurs mettent en cause le contrôle social (informel) comme mécanisme responsable de la prévention de la judiciarisation (Lee *et al.*, 2012; Lee *et al.*, 2014; Park et Courtney, 2022). Ces auteurs soutiennent que le contrôle social qui découle de différentes circonstances de sortie de placement telles que l'emploi, la fréquentation scolaire (Lee *et al.*, 2012; Lee *et al.*, 2014) et la continuité des services de placement (Lee *et al.*, 2014) permet de prévenir la judiciarisation auprès de cette population. Puis, une compréhension de la prévention de la judiciarisation des jeunes en sortie de placement principalement axé sur des mécanismes de « contrôle social » peut facilement être interprétée comme nécessitant de mettre en place des politiques qui restreignent les libertés et qui sont plus répressives (Cullen, 1994; Cullen *et al.*, 1999). Considérant, les difficultés et le manque de soutien importants auxquels sont confrontés les jeunes en situation de sortie de placement, il appert qu'un cadre théorique essentiellement orienté vers les restrictions des libertés n'est pas approprié. De façon alternative, nous proposons que la théorie criminologique du soutien (Cullen, 1994) soit davantage appropriée afin de prévenir la présence de contacts avec le système de justice pénale des jeunes en sortie de placement au début de l'âge adulte. Puisque des travaux soulignent les nombreuses difficultés et la vulnérabilité dans laquelle se déroule la sortie de placement (Courtney *et al.*, 2020), une explication qui insiste sur l'importance des relations soutenant semble plus adéquate afin de prévenir la judiciarisation de ces jeunes, notamment, lorsqu'on tient compte des travaux qui ont mis en exergue la fragilité des réseaux sociaux des jeunes en sortie de placement (Goyette, 2006; Hokanson *et al.*, 2020).

6.1 Limites et pistes de recherches

Évidemment, nos résultats ne sont pas sans limites, mais ouvrent néanmoins de nouvelles pistes de recherches intéressantes sur la situation des jeunes en situation de sortie de placement. Notre mesure des réseaux de soutien se limite à l'étendue de ceux-ci et ne

tient pas compte des diverses composantes des réseaux de soutien telles que la force des relations (Granovetter, 1973), les types de relations (ex. famille), les types de soutien (House, 1981) et la densité des réseaux (Burt, 2000). Alors que notre étude s'est limitée à examiner l'effet de l'étendue du réseau de soutien, il serait intéressant d'examiner la relation entre la présence de contact avec le système de justice pénale pour adultes et d'autres caractéristiques des réseaux de soutien telles que les types de soutien (émotionnel, matériel, conseils, etc.), la force des relations (Granovetter, 1973), le type de personnes soutenantes (famille biologique, famille d'accueil, amis, intervenants, etc.). De plus, il serait intéressant d'examiner certaines propriétés de la composition égocentrique des réseaux de soutien, telles que la densité de ceux-ci (Burt, 2000), en relation avec la judiciarisation lors de la sortie de placement. Puisque la judiciarisation au début de l'âge adulte est souvent précédée par la judiciarisation juvénile (Gatti, Tremblay et Vitaro, 2009), il serait également intéressant d'examiner si l'effet des réseaux de soutien sur la judiciarisation des jeunes en sortie de placement au début de l'âge adulte est modéré par la présence d'expérience de judiciarisation juvénile.

En plus, bien que notre étude inclut des mesures par panel mettant en relation le réseau de soutien et la judiciarisation au début de l'âge adulte à deux temps de mesures différents, le niveau d'inférence relativement à l'effet du réseau de soutien sur la judiciarisation est limité à une inférence interindividuelle. Il serait intéressant d'examiner la présence d'effets intra-individuels (Hoffman, 2015) afin de mieux comprendre la relation qui lie les réseaux de soutien et la judiciarisation auprès des jeunes en sortie de placement. Il est possible que les jeunes soient moins à risque d'être judiciarisés durant les périodes où ils sont davantage soutenus par leur réseau social.

Alors que notre étude a permis d'éclairer la relation entre le réseau de soutien et la judiciarisation des jeunes en sortie de placement à l'aide d'effets de modération, des analyses de médiation (Hayes, 2022) pourraient aussi contribuer à une meilleure compréhension de cet enjeu. Des analyses de médiation pourraient ainsi déterminer si d'autres processus interviennent dans l'effet des réseaux de soutien sur l'entrée en contact des jeunes avec le système de justice pénale. Par exemple, est-ce que les réseaux de soutien favorisent l'insertion professionnelle ou la poursuite des études, lesquels influencent à leur tour les probabilités d'être judiciarisés? Ou encore, est-ce que la relation fréquemment observée entre les expériences de placement et la présence de contacts avec le système de justice pénale lors de la sortie de placement (Yoon *et al.*, 2018) est médiée par le manque de réseaux de soutien?

Notre étude s'est intéressée à deux postulats de la théorie du soutien social de Cullen (1994). Cependant, nous constatons que plusieurs autres postulats de la théorie du soutien social de Cullen (1994) offrent des pistes de recherches pertinentes afin d'éclairer l'enjeu des contacts avec le système de justice pénale des jeunes en sortie de placement lors du début de l'âge adulte. D'abord, Cullen (1994) propose que moins il y ait de soutien social dans une communauté, plus il y ait de crimes. Il serait intéressant d'examiner si la relation entre le soutien et la judiciarisation lors de la sortie de placement varie en fonction des différentes communautés (ex. villes, régions éloignées, quartiers

défavorisés, etc.) dans lesquelles s'effectue la sortie de placement. En plus, Cullen (1994) avance que la perpétration de crimes est inversement liée au niveau de soutien offert spécifiquement par la famille. Compte tenu de la dynamique complexe qui lie les jeunes placés à leur famille, il serait approprié de se pencher sur le rôle du soutien familial sur la judiciarisation postplacement. Autrement, Cullen propose qu'offrir du soutien social (et non seulement en recevoir) puisse réduire le crime. Il pourrait être pertinent d'explorer si l'opportunité d'offrir du soutien social permet de réduire l'entrée en contact avec le système de justice pénale. Finalement, Cullen (1994) stipule qu'un service correctionnel plus soutenant contribue à réduire le crime. Alors qu'on sait que plusieurs des jeunes suivis en protection de la jeunesse sont également suivis par le système judiciaire juvénile, il serait opportun d'investiguer si des approches de justice plus axées sur le développement du soutien social permettent de prévenir la récidive à l'âge adulte. Enfin, il importe aussi de considérer le contexte pandémique dans l'interprétation de nos résultats. Des études révèlent que les taux de criminalité ont généralement diminué pendant la période de la pandémie (Stickle et Felson, 2020; Perreault, 2023; Hoeboer, Kitselaar, Henrich, Miedzobrodzka, Wohlstetter, Giebels *et al.*, 2024). Il est donc possible que notre mesure de la judiciarisation soit sous-estimée en comparaison aux périodes pré-pandémique et postpandémique. Nos résultats doivent donc être interprétés à la lumière de ce contexte sociohistorique.

7. Conclusion

Plusieurs études soulignent que les jeunes en situation de sortie de placement sont proportionnellement plus nombreux à être judiciarisés lors du début de l'âge adulte en comparaison aux jeunes du même âge de la population générale (Courtney *et al.*, 2011, Courtney *et al.*, 2020). Nos analyses montrent que l'étendue du réseau de soutien permet de prévenir la judiciarisation des jeunes en sortie de placement au début de l'âge adulte. En plus, nos analyses montrent que l'étendue du réseau de soutien permet de diminuer les effets criminogènes de l'instabilité de placement. En ce sens, il appert que les réseaux de soutien peuvent avoir un effet structurant sur l'insertion sociale des jeunes en situation de sortie de placement. Nos résultats soulignent l'importance et la pertinence de mettre en place des politiques qui visent à améliorer le soutien social offert aux jeunes en situation de sortie de placement lors de la transition à la vie adulte.

Bibliographie

- Altheimer, I. (2008). Social support, ethnic heterogeneity, and homicide: A cross-national approach. *Journal of Criminal Justice*, 36 (2), 103-114.
- Arnett, J. J. (2000). Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *American Psychologist*, 55 (5), 469-480. <https://doi.org/10.1037//0003-066X.55.5.469>
- Aronson, J. K., C. Bankhead et D. Nunan (2018). Confounding. In D. Nunan, J. Aronson et C. Bankhead (dir.), *Catalogue of Bias*. 2018. <https://catalogofbias.org/biases/confounding/>

- Basto-Pereira, M. et D. P. Farrington (2022). Developmental predictors of offending and persistence in crime: A systematic review of meta-analyses. *Aggression and Violent Behavior*, 65, 101761. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2022.101761>
- Bidart, C. (2006). *Devenir adulte aujourd'hui : perspectives internationales*. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Paris : L'Harmattan.
- Burt, R. S. (2000). The network structure of social capital. *Research in Organizational Behavior*, 22, 345-423. [https://doi.org/10.1016/S0191-3085\(00\)22009-1](https://doi.org/10.1016/S0191-3085(00)22009-1)
- Carr, N. et S. McAlister (2016). The double-bind: Looked after children, care leavers and criminal justice. In P. Mendes et P. Snow (dir.), *Young People Transitioning from Care: International Research, Policy and Practice* (p. 3-21). Londres : Palgrave Macmillan.
- Chouhy, C. (2019). Social support and crime. In T. Thornberry, M. Krohn et G. P. Hall (dir.), *Handbook on Crime and Deviance* (p. 213-241). Cham : Springer. https://doi.org/10.1007/978-3-030-20779-3_12
- Chouhy, C., F. T. Cullen et H. Lee (2020). A social support theory of desistance. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 6 (2), 204-223. <https://doi.org/10.1007/s40865-020-00146-4>
- Courtney, M. E., A. L. Dworsky, G. R. Cusick, J. Havlicek, A. Perez et T. E. Keller (2007). *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at age 21*. Chicago : Chapin Hall Center for Children at the University of Chicago. <https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/Midwest-Eval-Outcomes-at-Age-21.pdf>
- Courtney, M. E., A. Dworsky, J. S. Lee et A. Rapp (2010). *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at age 23 or 24*. Chicago : Chapin Hall at the University of Chicago. <https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/Midwest-Eval-Outcomes-at-Age-23-and-24.pdf>
- Courtney, M. E., A. Dworsky, A. Brown, C. Cary, K. Love et V. Vorhies (2011). *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at age 26*. Chicago : Chapin Hall at the University of Chicago. <https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/Midwest-Eval-Outcomes-at-Age-26.pdf>
- Courtney, M. E., N. J. Okpych, P. Charles, D. Mikell, B. Stevenson, K. Park, B. Kindle, J. Harty et H. Feng (2016). *Findings from the California Youth Transitions to Adulthood Study (CalYOUTH): Conditions of foster youth at age 19*. Chicago : Chapin Hall at the University of Chicago. https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/CY_YT_RE0516.pdf
- Courtney, M. E., N. J. Okpych, J. Harty, H. Feng, S. Park, J. Powers, M. Nadon, D. J. Ditto et K. Park (2020). *Findings from the California Youth Transitions to Adulthood Study (CalYOUTH): Conditions of youth at age 23*. Chicago : Chapin Hall at the University of Chicago. https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/CY_YT_RE1020.pdf

- Courtney, M. E., N. J. Okpych, K. Park, J. Harty, H. Feng, A. Torres-García et S. Sayed (2018). *Findings from the California Youth Transitions to Adulthood Study (CalYOUTH): Conditions of youth at age 21*. Chicago : Chapin Hall at the University of Chicago. https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/CY_YT_RE0518_1.pdf
- Cullen, F. T. (1994). Social support as an organizing concept for criminology: Presidential address to the Academy of Criminal Justice Sciences. *Justice Quarterly*, 11 (4), 527-559. <https://doi.org/10.1080/07418829400092421>
- Cullen, F. T., J. P. Wright et M. B. Chamlin (1999). Social support and social reform: A progressive crime control agenda. *Crime & Delinquency*, 45 (2), 188-207. <https://doi.org/10.1177/0011128799045002002>
- DeGue, S. et C. Widom (2009). Does out-of-home placement mediate the relationship between child maltreatment and adult criminality? *Child Maltreatment*, 14 (4), 344-355. <https://doi.org/10.1177/1077559509332264>
- DeLisi, M. et M. G. Vaughn (2015). Correlates of crime. In A. R. Piquero (dir.), *The Handbook of Criminological Theory* (p. 18-36). Oxford : Wiley Blackwell.
- Dufour, I. F., N. Brunelle, R. Couture-Dubé et D. Henry (dir.) (2023). *Understanding desistance from crime and social and community (re)integration*. New York : Routledge.
- Dumollard, M., C. Gauthier-Davies, M. Goyette et A. Blanchet (2023). The transition to adulthood of dual-system youth in Quebec: A focus on high school graduation and housing situation. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 1-18.
- Dumollard, M., I. Lacroix, I. A. Leclair-Malette et R. Vargas Diaz (2023). L'autonomisation à l'épreuve du placement en centre de réadaptation: les expériences carcérales des jeunes placés en protection de la jeunesse. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 33 (2), 181-202.
- Duwe, G. et V. Clark (2011). Blessed be the social tie that binds: The effects of prison visitation on offender recidivism. *Criminal Justice Policy Review*, 24 (3), 271-296. <https://doi.org/10.1177/0887403411429724>
- Farrington, D. P., L. Kazemian et A. R. Piquero (dir.). (2018). *The Oxford Handbook of Developmental and Life-Course Criminology*. Oxford Handbooks.
- Farrington, D. P., A. R. Piquero, W. G. Jennings et D. Jolliffe (2023). *Offending from childhood to late middle age. Recent results from the Cambridge study in delinquent development*. Springer Nature. <https://doi.org/10.1007/978-1-4614-6105-0>
- Galland, O. (2011). Les jeunes et l'intégration à la société adulte. In J. Hamel, C. Pugeault-Cicchelli et O. Galland (dir.), *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était* (p. 23-44). Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Gatti, U., R. E. Tremblay et F. Vitaro (2009). Iatrogenic effect of juvenile justice. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 50 (8), 991-998. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2008.02057.x>
- Gauthier, M. (2000). L'âge des jeunes: un fait social instable. *Lien social et Politiques*, 43, 23-33. <https://doi.org/10.7202/005114ar>.
- Gelman A et J. Hill (2007). *Data Analysis Using Regression and Multilevel/Hierarchical Modelling*. Cambridge: Cambridge University Press
- Goyette, M. (2006). *Réseaux sociaux, soutiens et supports dans le passage à la vie adulte : le cas de jeunes ayant connu un placement*. Thèse de doctorat, Université Laval.
- Goyette, M. (2019). Social networks and social support in the transition to adulthood: A reflection on social integration processes. In V. Mann Feder et M. Goyette (dir.), *Leaving Care and the Transition to Adulthood: International Contributions to Theory, Research and Practice* (p. 31-49). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190630485.001.0001>
- Granovetter, M. S. (1973). The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, 78 (6), 1360-1380. <https://www.jstor.org/stable/2776392>
- Hamel, J., C. Pugeault-Cicchelli, O. Galland et V. Cicchelli (dir.) (2010). *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.10842>
- Hass, M., Q. Allen et M. Amoah (2014). Turning points and resilience of academically successful foster youth. *Children and Youth Services Review*, 44, 387-392. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2014.07.008>
- Hayes, A. F. (2022). *Introduction to mediation, moderation, and conditional process analysis: A regression-based approach* (3^e éd.). New York : Guilford Press.
- Higgins, G. E. et R. J. Boyd (2008). Low self-control and deviance: Examining the moderation of social support from parents. *Deviant Behavior*, 29 (4), 388-410. <https://doi.org/10.1080/01639620701588339>
- Hirschi, T. (1969). *Causes of delinquency*. Berkeley : University of California Press. <https://doi.org/10.4324/9781315081649>
- Hoeboer, C. M., W. M. Kitselaar, J. F. Henrich, E. J. Miedzobrodzka, B. Wohlstetter, E. Giebels, G. Meymen, E. W. Kruisbergen, M. Kempes, M. Olff et C. H. de Kogel (2024). The impact of COVID-19 on crime: A systematic review. *American Journal of Criminal Justice*, 49 (2), 274-303. <https://link.springer.com/article/10.1007/s12103-023-09746-4>
- Hoffman, L. (2015). *Longitudinal analysis: Modeling within-person fluctuation and change*. New York, London : Routledge.
- Hokanson, K., K. E. Golden, E. Singer et S. C. Berzin (2020). Not Independent Enough. *Child Welfare*, 97 (5), 141-158.

- Hook, J. L. et M. E. Courtney (2011). Employment outcomes of former foster youth as young adults: The importance of human, personal, and social capital. *Children and Youth Services Review*, 33 (10), 1855-1865. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.05.004>
- House, J. S. (1981). *Work Stress and Social Support*. Reading, Mass.: Addison-Wesley.
- Huang, H. et J. P. Ryan (2014). The location of placement and juvenile delinquency: Do neighborhoods matter in child welfare? *Children and Youth Services Review*, 44, 33-45. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2014.05.023>
- Jones, L. (2013). The family and social networks of recently discharged foster youth. *Journal of Family Social Work*, 16 (3), 225-242. <https://doi.org/10.1080/10522158.2013.786307>
- King, G., M. Tomz et J. Wittenberg (2000). Making the most of statistical analyses: Improving interpretation and presentation. *American Journal of Political Science*, 44 (2), 347-361. <https://doi.org/10.2307/2669316>
- Kort-Butler, L. A. (2010). Experienced and vicarious victimization: Do social support and self-esteem prevent delinquent responses? *Journal of Criminal Justice*, 38 (4), 496-505. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2010.04.019>
- Laub, J. H. et R. J. Sampson (2003). *Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70*. Cambridge : Harvard University Press.
- Laub, J. H., Z. R. Rowan et R. J. Sampson (2019). The age-graded theory of informal social control. In D. P. Farrington, L. Kazemian et A. R. Piquero (dir.), *The Oxford Handbook of Developmental and Life-Course Criminology* (p. 295-322). New York : Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190201371.013.15>
- Le Blanc, M. (2021). *The development of antisocial behavior and crime*. Springer
- Lee, H., J. K. Aronson et D. Nunan (2019). Collider bias. Dans *Catalogue of Bias*. www.catalogofbias.org/biases/collider-bias/
- Lee, J. S., M. E. Courtney et J. L. Hook (2012). Formal bonds during the transition to adulthood: Extended foster care support and criminal/legal involvement. *Journal of Public Child Welfare*, 6 (3), 255-279. <https://doi.org/10.1080/15548732.2012.683336>
- Lee, J. S., M. E. Courtney et E. Tajima (2014). Extended foster care support during the transition to adulthood: Effect on the risk of arrest. *Children and Youth Services Review*, 42, 34-42. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2014.03.018>
- Lee, S. (2009). *The role of foster care placement in later problem behavior*. Thèse de doctorat, Washington University. <https://openscholarship.wustl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1194&context=etd>

- Loeber, R. et D. P. Farrington (dir.). (2012). *From juvenile delinquency to adult crime: Criminal careers, justice policy and prevention*. New York : Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199828166.001.0001>
- Longo, M. E. (2016). L'âge éphémère : les définitions de la jeunesse à la lumière du temps. *Revue Jeunes et Société*, 1 (1), 5-24.
- Loprinzi, P. D. et M. A. Ford (2018). Effects of social support network size on mortality risk: Considerations by diabetes status. *Diabetes Spectrum*, 31 (2), 189-192. <https://doi.org/10.2337/ds17-0056>
- Lynch Milder, M. K., A. Bazier, S. Ward, K. L. Rand et A. T. Hirsh (2023). Resilience, social support, and health in emerging adults with and without chronic health conditions. *Emerging Adulthood*, 11 (3), 557-571. <https://doi.org/10.1177/216769682211483>
- Malvaso, C. G., P. H. Delfabbro et A. Day (2016). Risk factors that influence the maltreatment-offending association: A systematic review of prospective and longitudinal studies. *Aggression and Violent Behavior*, 31, 1-15. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2016.06.006>
- Mann-Feder, V. et M. Goyette (2019). *Leaving care and the transition to adulthood: International contributions to theory, research and practice*. New York : Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190630485.001.0001>
- Martí, J., E. Albani, A. Iàñez et J. Cid (2021). Personal networks and desistance from crime in young offenders. *European Journal of Criminology*, 18 (2), 235-253. <https://doi.org/10.1177/1477370819842207>
- Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington : American Psychological Association.
- McCarty, C., M. J. Lubbers, R. Vacca et J. L. Molina(2019). *Conducting personal network research: A practical guide*. Guilford Publications.
- McElreath, R. (2020). The haunted DAG & the causal terror. In R. McElreath (dir.), *Statistical Rethinking: A Bayesian Course with Examples in R and Stan*. New York : CRC Press.
- Nolet, A. M., Y. Charette et F. Mignon (2022). The effect of prosocial and antisocial relationships structure on offenders' optimism towards desistance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 64 (2), 59-81. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2022-0006>
- Park, K. et M. E. Courtney (2022). Mitigating risks of incarceration among transition-age foster youth: Considering domains of social bonds. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 40, 473-486. <https://doi.org/10.1007/s10560-022-00891-z>
- Pedhazur, E. J. (1997). *Multiple regression in behavioral research* (3e éd.). New York : Harcourt Brace.

- Perreault, S. (2023). Police-reported crime in rural and urban areas in the Canadian provinces, 2021. *Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics*, 1-48.
- Perry, B. L. (2006). Understanding social network disruption: The case of youth in foster care. *Social Problems*, 53 (3), 371-391. <https://doi.org/10.1525/sp.2006.53.3.371>
- Pratt, T. C. et T. W. Godsey (2003). Social support, inequality, and homicide: A cross-national test of an integrated theoretical model. *Criminology*, 41 (3), 611-644. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2003.tb00999.x>
- Pullen Sansfaçon, A., A. Blanchet, R. Poulin Ladouceur, J. Picard et M. Goyette (2023). Jeunes trans et non binaires en protection de la jeunesse : portrait de la situation au Québec. *Criminologie*, 56 (1), 335-360.
- Runyan, D. K. et C. L. Gould (1985). Foster care for child maltreatment: Impact on delinquent behavior. *Pediatrics*, 75 (3), 562-568. <https://doi.org/10.1542/peds.75.3.562>
- Ryan, J. P. et M. F. Testa (2005). Child maltreatment and juvenile delinquency: Investigating the role of placement and placement instability. *Children and Youth Services Review*, 27 (3), 227-249. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.05.007>
- Ryan, J. P., J. S. Hong, D. Herz et P. M. Hernandez (2010). Kinship foster care and the risk of juvenile delinquency. *Children and Youth Services Review*, 32 (12), 1823-1830. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.08.003>
- Ryan, J. P., J. M. Marshall, D. Herz et P. M. Hernandez (2008). Juvenile delinquency in child welfare: Investigating group home effects. *Children and Youth Services Review*, 30 (9), 1088-1099. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2008.02.004>
- Sampson, R. J. et J. H. Laub (1990). Crime and deviance over the life course: The salience of adult social bonds. *American Sociological Review*, 55 (5), 609-627. <https://doi.org/10.2307/2095859>
- Sampson, R. J. et J. H. Laub (2016). Turning points and the future of life-course criminology: Reflections on the 1986 criminal careers report. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 53 (3), 321-335. <https://doi.org/10.1177/0022427815616992>
- Shrier, I. et R. W. Platt (2008). Reducing bias through directed acyclic graphs. *BMC Medical Research Methodology*, 8 (1), 1-15. <https://doi.org/10.1186/1471-2288-8-70>
- Simons, R. L., L. G. Simons, C. H. Burt, G. H. Brody et C. Cutrona (2005). Collective efficacy, authoritative parenting and delinquency: A longitudinal test of a model integrating community- and family-level processes. *Criminology*, 43 (4), 989-1029. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2005.00031.x>
- Stickle, B. et M. Felson (2020). Crime rates in a pandemic: The largest criminological experiment in history. *American Journal of Criminal Justice*, 45 (4), 525-536. <https://doi.org/10.1007/s12103-020-09546-0>

- Vaughn, M. G., M. O. Howard et M. DeLisi (2008). Psychopathic personality traits and delinquent careers: An empirical examination. *International Journal of Law and Psychiatry*, 31 (5), 407-416. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2008.08.001>
- Widom, C. S. (1991). The role of placement experiences in mediating the criminal consequences of early childhood victimization. *American Journal of Orthopsychiatry*, 61 (2), 195-209. <https://psycnet.apa.org/record/1991-25522-001>
- Winokur, M., A. Holtan et K. E. Batchelder (2014). Kinship care for the safety, permanency, and well-being of children removed from the home for maltreatment. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, 1. <https://doi.org/10.1002/14651858.CD006546.pub3>
- Wojciechowski, T. (2023). Moderation of the relationship between hostility and offending: is social support a protective factor? *Journal of Crime and Justice*, 46 (1), 124-138. <https://doi.org/10.1080/0735648X.2022.2052934>
- Wright, E. M. (2015). The relationship between social support and intimate partner violence in neighborhood context. *Crime & Delinquency*, 61 (10), 1333-1359. <https://doi.org/10.1177/0011128712466890>
- Xu, Y. et C. L. Bright. (2018). Children's mental health and its predictors in kinship and non-kinship foster care: A systematic review. *Children and Youth Services Review*, 89, 243-262. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.05.001>
- Yoon, M., A. E. Bender et J. Park (2018). The association between out-of-home placement and offending behavior among maltreated youth: A systematic review. *Children and Youth Services Review*, 95, 263-278. <https://ideas.repec.org/a/eee/cysrev/v95y2018icp263-281.html>